

Information aux membres n° 3 / 2023

Aux personnes assurées, indépendantes et aux employeurs de la Caisse de pension des études de notaires et d'avocats bernois

Berne, décembre 2023

Chères assurées, chers assurés,
Chers employeurs

Le présent courrier a pour but de vous informer sur la situation actuelle de la CP N&A, sur différentes décisions du Conseil de fondation ainsi que sur les modifications au 1.1.2024.

Rémunération des avoirs de vieillesse pour l'année 2023 ainsi qu'à partir du 1^{er} janvier 2024

À fin septembre 2023, la performance sur les placements s'élevait à 3.6%. Avec ce résultat, la CP N&A est en bonne position en comparaison avec d'autres institutions de prévoyance LPP ainsi que par rapport au rendement stratégique (benchmark). Les chiffres définitifs de l'exercice seront disponibles au début de l'année 2024.

Lors de sa séance du 14 novembre 2023, le Conseil de fondation a décidé de rémunérer les avoirs de vieillesse des personnes assurées au 31.12.2023 au taux de **3.80%** pour l'année civile 2023. Le taux d'intérêt s'applique à l'ensemble des avoirs de vieillesse (partie obligatoire et subobligatoire). En 2023, le taux d'intérêt minimal LPP est de 1.00%. La rémunération moyenne de la CP N&A se situait entre 2018 et 2022 à 4.15%, soit 3.15% points de pourcentage au-dessus du taux minimal LPP.

Le taux d'intérêt minimal LPP au 1.1.2024 se situe à 1.25%. Même si ce taux d'intérêt est dû uniquement sur les avoirs de vieillesse de la partie LPP obligatoire, le Conseil de fondation a décidé de rémunérer les avoirs de vieillesse des personnes assurées sortant ou partant à la retraite en 2024 (soit la partie obligatoire et la partie subobligatoire) au taux d'intérêt de 1.25% pour la période correspondante.

Adaptation du règlement de prévoyance

Le règlement de prévoyance a été modifié au 1.1.2024 en raison de la révision AVS.

Les principales modifications

Maintien de la couverture d'assurance en cas de licenciement: Désormais, la personne assurée peut, en cas de maintien de la prévoyance, réduire son salaire en trois étapes (jusqu'à maintenant une seule fois).

Retraite différée: Dorénavant, une distinction est faite à partir de l'âge de référence entre le report de la retraite (sans cotisations) et le maintien de la prévoyance (avec des cotisations d'épargne et d'éventuelles cotisations d'assainissement).

Retraite partielle: La personne assurée peut choisir quel pourcentage de la prestation de vieillesse devra être versé, sachant que ce pourcentage doit correspondre au maximum à la réduction de salaire en pour cent et s'élever au moins à 20% lors de la première retraite partielle. Au maximum trois étapes de retraite partielle sont autorisées, la troisième correspondant obligatoirement au solde de la retraite.

Dans le plan de rentes et le plan minimal LPP, les cotisations de risque sont abaissées au 1.1.2024. L'adaptation résulte d'un nouveau contrat de réassurance au 1.1.2024 auprès d'Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA.

Plan Basis	1.50%	(auparavant: 1.75%)
Plan Basis Plus	1.70%	(auparavant: 2.00%)
Plan Bel Etage	1.90%	(auparavant: 2.25%)
Plan LPP minimal	2.12%	(auparavant: 2.50%)

Les règlements de prévoyance sont disponibles sur le site www.pkna.ch.

Changement au sein du bureau:

Comme annoncé en mai 2023, arcasia ag sera le nouveau bureau de la CP N&A à partir du 1.1.2024.
Voici vos personnes de contact chez arcasia.

Ursula Mauron
031 313 02 02
ursula.mauron@arcasia.ch

Gérante de la caisse de pension

Monika Ryser
031 313 02 02
monika.ryser@arcasia.ch

Administration de la caisse de pension

L'adresse du bureau est la suivante:

arcasia ag
Monbijoustrasse 68
Case postale
3001 Berne

Le Conseil de fondation est convaincu qu'arcasia ag gèrera la caisse de pension dans le meilleur intérêt des personnes assurées à la CP N&A.

Nous vous remercions de la confiance témoignée et vous souhaitons beaucoup de succès, de satisfaction et surtout bonne santé pour la nouvelle année 2024.

Avec nos meilleures salutations

Pour le Conseil de fondation de la
CAISSE DE PENSION DES ÉTUDES DE
NOTAIRES ET D'AVOCATS BERNOIS



Claude Monnier
Président du Conseil de fondation

Bureau de la CP N&A



Gaby Bles
Gérante de la CP N&A